



Championnat de France Vétérans 2013

Féminin et masculin

Art 1 - Organisation

A- Ce Championnat se déroule en 3 phases :

- Phase 1 **Championnat Départemental 16 Juin 2013 (date limite)**
- Phase 2 **Championnat Régional : 7 et 8 septembre 2013**
- Phase 3 **Championnat de France : 12 et 13 Octobre 2013**

B- La participation au Championnat Départemental est obligatoire pour une éventuelle qualification au Championnat Régional.

C- La participation au Championnat Régional est obligatoire pour une éventuelle qualification à la finale nationale.

D- Dans chacune des phases départementale, régionale et nationale, les égalités au score sont traitées conformément aux dispositions de l'article 23.1 du règlement sportif.

Art. 2 - Les Joueurs (ses)

A- Chacune des compétitions est ouverte aux joueurs (ses) licenciés(es) FFBSQ de nationalité française.

B- Les joueurs (ses) étrangers(ères) licenciés(es) F.F.B.S.Q. sont autorisés(es) à participer au Championnat Régional sans pouvoir prétendre à une qualification pour la phase nationale.

C- Les catégories d'âge sont :

- Vétérans 1 hommes et femmes : Nés entre le 1er Janvier 1957 et le 31 Décembre 1963
- Vétérans 2 hommes et femmes : Nés entre le 1er Janvier 1949 et le 31 Décembre 1956
- Vétérans 3 hommes et femmes : Nés avant le 1er Janvier 1949

D- Pendant les 3 phases, les Vétérans 3 bénéficient à chaque partie d'une bonification égale à 1 quille par année d'âge au-delà de la 65ème.

Art. 3 - Championnat Départemental

A- Chaque participant effectue 9 lignes en 3 séries de 3 lignes, consécutives ou non, avec changement de pistes à l'issue de chaque série. Le décalage est déterminé par le comité départemental ou à défaut la ligue (ou CSR bowling dans une région multidisciplinaire), en fonction du nombre de pistes utilisées.

- B- A l'issue des 9 lignes, un titre de Champion Départemental est décerné dans chaque catégorie.
- C- Les quotas de qualification pour la phase régionale sont déterminés par la ligue (ou CSR).
- D- Le Comité Départemental, ou à défaut la ligue (ou CSR), décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le ou les centres choisis.
- E- Si un Comité Départemental ne dispose pas de centre homologué, il peut effectuer sa phase dans un centre homologué de sa région.
- F- Engagement à la compétition : 16 € + le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder le tarif de 3,16 € l'unité, à régler au Comité Départemental, ou à défaut la ligue (ou CSR).

Art. 4 - Championnat Régional

- A- Chaque participant effectue 9 lignes en 3 séries de 3 lignes, consécutives ou non, avec changement de pistes à l'issue de chaque série.

Le décalage est déterminé par la ligue (ou CSR) en fonction du nombre de pistes utilisées.

- B- A l'issue des 9 lignes, un titre de Champion Régional est décerné dans chaque catégorie. Les champions régionaux sont automatiquement qualifiés pour la phase nationale, ainsi que leurs suivants dans la limite des quotas déterminés par le CNB au prorata des engagements.
- C- La ligue (ou CSR) décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le ou les centres choisis.
- D- Engagement à la compétition : 4 € + le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder le tarif de 3,16 € l'unité, à régler à la ligue (ou CSR).

Art. 5 - Championnat de France

- A- Lieu : **SAINT-SEBASTIEN et SAINT-NAZAIRE**
- B- Engagements : Les frais des parties sont pris en charge par le CNB pour toutes les catégories.
- C- Déroulement :
 - Qualifications : Chaque participant effectue 8 lignes en 2 séries de 4 lignes, consécutives ou non, avec changement de pistes à l'issue de la première série.
 - Demi-finale : sur 4 lignes supplémentaires pour 12 joueuses et 20 joueurs par catégorie. Les scores des qualifications sont conservés.
 - Finale : sur 4 lignes pour 6 joueuses et 10 joueurs par catégorie. Les scores des qualifications et demi-finale sont conservés.
- D- Titres décernés : Les titres de Champion(ne) de France sont décernés sur le total des 16 lignes dans chaque catégorie.
- E- Forfaits, Repêchage, Modifications :

- Forfait : Les participants(tes) qui déclarent forfait sont tenus(es) de le faire savoir au CN Bowling **avant le 27 septembre 2013.**
- Repêchage : Le CNB se réserve le droit de requalifier des participants dans l'ordre du classement régional pour combler d'éventuels forfaits.
- Modifications : Des modifications peuvent être apportées au nombre de qualifiés(es) en fonction du nombre de pistes du centre choisi.

Art. 6 - Championnat d'Europe Vétérans ESBC

Les 3 premiers joueurs et les 3 premières joueuses classés de chaque catégorie se voient offrir par le CNB l'engagement au Championnat d'Europe Vétérans ESBC 2014. En cas de non-participation de l'un (une) d'entre eux (elles), le montant de l'engagement sera conservé par le CNB.

Art. 7 - Divers

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ce Championnat de France. Le CNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.